UN DRAME DU BRACONNAGE A WILLAUPUIS PRÈS DE LEUZE

Des gardes-chasse et des braconniers échangèrent des coups de fusil, l'un de ces derniers fut tué et un autre arrêté

Depuis un certain temps, les plaines de Willaupuis, près de Leuze, et des environs, particulièrement riches en gibier, étaient décimées par des braconniers qui, certaines nuits, opéraient en bande. Les gardes-chasse étaient sur les dents.

L'avant-dernière nuit, certains indices leur ayant décelé la présence de braconniers dans le bosquet dit « de l'Usine », trois gardes s'étaient embusqués, munis de réflecteurs, le long de la haie qui clôture ce petit bois. Bientôt, ils virent arriver dans leur direction des braconniers nantis de bacs à lumière. Lorsque ceux-ci furent à une cinquantaine de mètres, ils aperçurent les gardes qui, à leur tour, dirigèrent vers les délinquants la lumière de leurs projecteurs. Tout à coup, une fusillade éclata. Les braconniers ayant, paraît-il, tiré, les gardes avaient riposté dans leur direction.

Les braconniers s'enfuirent, abandonnant sur le terrain un des leurs, le nommé Georges Degroote, habitant Willaupuis, lequel, atteint dans le dos, alla s'affaisser, à l'entrée d'un terrain voisin, pour ne plus se relever. L'un de ses compagnons, Legrand François, fut bientôt rejoint par les gardes.

La gendarmerie de Leuze fut immédiatement avertie et commença son enquête au cours de la nuit. Les gardes-chasse qui ont tiré sur les braconniers sont les nommés Paem Simon, Baudart Jules et Vivier Victor.

La reconstitution du drame a eu lieu hier matin, sous la direction de M. le juge d'instruction Amy, du parquet de Tournai, descendu sur les lieux à 8 h.

Le braconnier tué, Degroote Georges, est âgé de 27 ans et est célibataire. Il aurait reçu dans le dos deux coups de fusil qui lui ont horriblement déchiré le cœur et les poumons.

Son corps a été transporté, hier matin, à 11 heures, à la morgue de Willaupuis.

Ce drame a vivement ému toute la population des villages de Willaupuis, Brasse et Baugnies.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Entôlage à Hénin-Liétard

A **Hénin-Liétard**, Blanchs Pesin dérobe à un ami de passage une somme de 200 francs. Il elle injuria les agents qui l'arrêtèrent.

Le tribunal de Béthune condamna l'indélicate à trois mois de prison.

La Cour élève cette peine à quatre mois.

Un indésirable

Le nègre Guy Saint-Cyr voulait s'embarquer à **Anvers** pour regagner Haiti, son pays natal, mais il fut refoulé par les gendarmes belges, en France, d'où il était expulsé.

Le tribunal correctionnel le condamna à 4 mois de prison pour infraction à arrêté d'expulsion.

En appel, après plaidoirie de Me Sorel, **cette peine est réduite à deux mois.**

Cambriolage à Feignies

Un sieur Herve s'était introduit la nuit à **Feignies**, dans la demeure de M. Stievenard et y déroba un certain nombre de bijoux. Après avoir pris la fuite en Belgique, il revint en France où il fut arrêté.

Le tribunal d'Avesnes le condamna à 6 mois de prison.

La Cour élève cette sanction à 1 an.

La mésaventure d'un bécanier

François Austin, qui venait de dépiner un vélo à **Lille**, se réfugia au grenier d'un immeuble voisin. Découvert, il tenta de prendre la fuite et fut blessé d'un coup de revolver à la jambe. Le tribunal correctionnel lui infligea 4 mois de prison. **La Cour confirme ce jugement.**

Coups de rasoir à Rosendael

A **Rosendael**, Abel Degraeve blessa à coups de rasoir à la gorge son antagoniste Mouret.

Le tribunal de Dunkerque condamna Degraeve à 15 mois de prison, 5 ans d'interdiction de séjour et à payer à la victime 5.520 francs de dommages-intérêts. **Le jugement est confirmé en appel.**

Employé indélicat à Boulogne

Georges Trafin, employé dans un cinéma de **Boulogne**, avait fracturé le coffret qui renfermait la recette de l'établissement et y avait largement puisé.

Le tribunal correctionnel le condamna à quatre mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

En appel, son défenseur Me Reisen obtenait l'indulgence.

La Cour confirme les quatre mois de prison, mais supprime l'interdiction de séjour.

Un dégontant personnage à Calais

Louis Domaerel s'est livré, à **Calais**, à des actes odieux sur des fillettes auxquelles il offrait des cornets de frites.

Le tribunal condamna le répugnant personnage à deux ans de prison et à 500 francs d'amende.

Etant donné que Domaerel est un récidiviste, **la Cour confirme le jugement dans toutes ses dispositions.**

Rixe au revolver à Hautmont

A la suite d'une discussion, Mohamed Belkacem, en sortant d'un estaminet à **Hautmont**, tira un coup de revolver sur le sieur Tauri, qui fut grièvement blessé.

Le tribunal d'Avesnes condamna l'Arabe à deux ans de prison, cinq ans d'interdiction de séjour et à verser à la victime 25.000 francs de dommages-intérêts.

Après plaidoirie de Me Guisinier et intervention de l'avocat-général Vermullen, **la Cour confirme le premier jugement.**

Souris d'église à Lille

La femme Leclercq, née Vanderpenbosche, était surprise, le 18 octobre dernier, par le sacristain de l'église Saint-Maurice à **Lille**, alors qu'elle dévalisait un tronc. Dans son sac, on découvrit un outil spécial à ce genre d'opération.

Par ailleurs, la femme Leclercq fut accusée d'avoir dérobé un coffret contenant 1.900 fr., au préjudice de l'Union des Mutilés de Lille.

Ainsi le tribunal correctionnel le condamna à un mois de prison.

Après plaidoirie de Me Noiret et intervention de l'avocat-général Vermullen, **la Cour estime que seul le vol de l'église St-Maurice doit être retenu, car pour l'autre un doute subsiste. Et la prévenue voit sa peine ramenée à huit jours de prison.**

Vols à Estaires

Pour vols d'une bicyclette et d'un jambon à **Estaires**, Henri Evrard, dangereux repris de justice, fut condamné par le tribunal d'Hazebrouck à quatre mois de prison et son camarade Saint Michel, complice et recéleur, à trois mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

La Cour confirme le jugement d'instance, mais elle supprime l'interdiction de séjour de Saint Michel.

LA FÊTE A ARRAS DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DU MÉRITE AGRICOLE DE LA RÉGION DU NORD

Samedi, jour de foire hebdomadaire, à Arras, l'Association des membres du Mérite agricole du Nord et du Pas-de-Calais que préside M. Aimé Goubet, officier de la Légion d'honneur et commandeur du Mérite agricole, a fêté, en un banquet qui réunissait plus de 300 agriculteurs, l'Ordre du Mérite agricole.

M. Cassez, ministre de l'Agriculture avait accepté de présider cette fête mais à la dernière minute il désigna M. le Préfet du Pas-de-Calais Rochard, pour le remplacer.

Le Banquet

Dans la salle Fayolle et une autre salle contigue, à l'Hôtel de l'Univers, plus de 300 convives étaient réunis autour des tables.

A la table d'honneur que présidait M. Rochard, préfet du Pas-de-Calais représentant M. Cassez, ministre de l'Agriculture on notait à sa gauche MM. Aimé Goubet, président de l'Association du Mérite agricole ; D. Delansorne, maire d'Arras ; Salmon, sénateur ; Delsart, des Rotours, Canda, députés du Nord et du Pas-de-Calais ; Le Gentil, président de la Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais ; le docteur Brassart, Faure, Bonnet, Harduin, conseillers généraux ; P. Bachelet, président de la

M. Aimé GOUBET, Président de l'Association du Mérite Agricole.

Société centrale d'Agriculture ; Delattre, président de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer ; Le Ras, président de la Société artésienne d'Horticulture ; Deneuville, président du Tribunal de Commerce ; Thoumieux, directeur des Contributions directes ; Decrombecque, président de la S. A. de Béthune ; Nivet, directeur départemental des P. T. T. ; Tribondeau, directeur honoraire des Services agricoles ; Hanicotte, ingénieur en chef aux Mines de Lens ; Decaux, architecte départemental ; Florimond Desprez, des Agriculteurs du Nord ; Savagner, directeur des Services vétérinaires du Pas-de-Calais ; Dejean de la Batie, Procureur de la République ; Devillers, conseiller d'arrondissement ; Pasquesoone, secrétaire général de l'Association du Mérite agricole ; G. Lefort, directeur des Services agricoles du Pas-de-Calais.

A la droite de M. le Préfet : MM. Schmidt, président du Cercle agricole du Pas-de-Calais ; Lefebvre du Prey et Paejon, sénateurs ; le colonel Seron, du 3e génie ; Desprez, Appourchaux, Lacourt, députés ; Lenthiez, représentant M. G. Potie président des Agriculteurs du Nord ; Leduc, président du Tribunal Civil ; Montpetit, Detrez, Decroix, Georges Boisleux, conseillers généraux ; Pelletier, sous-préfet de Montreuil ; Thery, secrétaire général de la Préfecture ; Lemaître, président de la Caisse de Crédit agricole de Boulogne ; Bouchez, président de la Chambre de Commerce ; Leclercq, président de la Commission interdépartementale betteravière ; Deleau, Candelier, Courmont, anciens présidents du Cercle ; Arnold, trésorier payeur général du Pas-de-Calais ; Serey, inspecteur départemental de l'Assistance publique ; Degrendelle, vice-président des Agriculteurs du Nord ; Van den Bosch, Bernard, directeur de l'Ecole d'Agriculture ; Willerval de Sericourt, président de l'Association des A. E. de l'Ecole Régionale d'Agriculture ; Malpeaux, secrétaire général de la Société Centrale ; Regnier, directeur de la Caisse de C. A. du Cambrésis ; Bataille, trésorier de l'Association du M. A. ; Courtelin, commandant de gendarmerie, Bressot, ingénieur en chef des Ponts ; Mlle Allart, directrice de l'Ecole Ménagère ambulante ; Cousin, Oermain, Pruvost, chefs de division à la Préfecture ; Croisier, inspecteur du Travail ; Bachelet et Grière, inspecteurs Primaires ; Caron, inspecteur départemental des fraudes ; Carre, directeur de l'Ecole de Wagnonville et de nombreuses autres personnalités.

Les Discours

La cordialité la plus franche régna pendant tout le repas puis à l'heure des discours. M. Bataille, trésorier de l'Association donna les chiffres du bilan du groupement qui comptait en 1919, 200 membres et qui en possède actuellement plus de 950.

Le trésorier se félicita d'encaisser plus de 11.000 francs par an et annonça que l'Association accordait des bourses et des secours. Il annonça enfin que M. A. Goubet, allait créer un Prix annuel qui récompenserait le plus méritant.

M. Schmidt, au nom du Cercle agricole eut un mot aimable pour tout le monde et déclara qu'il n'attaquerait pas les questions agricoles à l'ordre du jour dans les groupements afin de ne pas rompre la belle cordialité qui présidait à la fête. On l'applaudit et on le remercia.

M. Pasquesoone, secrétaire général de l'Association donna lecture du rapport moral, adressa un hommage ému à la mémoire des disparus et félicita les nouveaux décorés. Il avait préparé un discours saluant M. Cassez, ministre de l'Agriculture et il le lut comme si le représentait du Gouvernement avait été là.

M. Aimé Goubet, président de l'Association remercia et félicita les personnalités et s'étendit si longuement sur les mérites de M. Cassez, ministre de l'Agriculture, qu'il s'attira quelques remarques et déclencha un mouvement de murmures et de protestations, heureusement, bien vite réprimé.

Le sénateur Lefebvre du Prey, ancien ministre de l'Agriculture, rappela l'œuvre du regretté ministre Meline qui a fondé l'ordre du Mérite agricole en 1884 au lendemain de la crise agricole de 1881 et qui fit placer l'agriculture française à l'honneur alors qu'à ce moment on en méconnaissait la valeur. Il vanta le labeur opiniâtre et tenace des cultivateurs qui furent aux tranchées pendant la guerre et qui furent aussi courageux qu'héroïques aux sillons pendant la Paix. Il souligna en termes élevés l'effort de l'agriculture française, glissa sur la période difficile actuelle et leva son verre à la mémoire de M. Méline et à la santé de M. Aimé Goubet.

Ce fut M. le Préfet qui termina la série des discours. Il excusa M. le ministre de l'Agriculture puis, rapidement, annonça qu'il avait des récompenses à remettre. Aussitôt dit qus fait.

La remise de décorations

Reçurent la Croix d'officiers du Mérite agricole : MM. Oustave Bauchet, agriculteur, maire de Pampoux et Jules Dupuis, jardinier-chef de la ville d'Arras.

La Croix de chevalier du Mérite agricole : MM. Henri Bernard, cultivateur, à Eterpigny ; Marcel Decaudin, cultivateur, à Saudemont ; Octave Decroix, agriculteur, conseiller général, maire de Burbure ; Marcel Fouant, directeur de la Caisse de Crédit Agricole de Béthune ; Laurent Lantoine, cultivateur, à Arras ; Léon Chivet, agriculteur, à Bournonville ; Dutilleul, à Gruson et Gossart, à Coutiches.

M. le Préfet magnifia le courage et le dévouement des travailleurs de la terre qui ne reculèrent pas devant la rude tâche de remettre leurs terres bouleversées par la guerre en parfait état. Il voudrait voir récompenser tous les cultivateurs mais dans le Pas-de-Calais ils sont si nombreux que c'est par milliers qu'il faudrait des décorations.

Enfin, M. le Préfet remit officiellement la Croix de la Légion d'honneur, à M. Georges Boisleux-Bachelet, conseiller général du canton de Croisilles, qui l'avait choisi comme parrain. Toute la salle était debout en la circonstance et une triple ban fut battu en l'honneur du « premier cultivateur du Pas-de-Calais » comme le dit M. Aimé Goubet qui donna l'accolade, après M. le Préfet, à son ami M. Boisleux.

Pour terminer M. le Préfet associa les cultivateurs du Pas-de-Calais à un toast porté au Ministre des Affaires étrangères actuellement en Italie pour raffermir la Paix, et également au Président de la République M. Albert Lebrun.

La foule agricole s'écoula et dans la cour de l'Hôtel de l'Univers, des discussions commencèrent bientôt qui eurent leur répercussion jusque dans les cafés. — **A. T.**

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couvertures rouges

Le cadavre encore chaud d'une femme retiré de la Sambre à Louvroil

Des blessures suspectes, ont été relevées sur le corps et le permis d'inhumer a été refusé

Hier matin, à 6 h. 30, alors que les premières lueurs d'un jour maussade perçaient à peine le brouillard traînant sur les eaux, une péniche glissait déjà sur l'onde grise de la Sambre.

En amont du Pont Rouge, à la sortie du territoire de **Louvroil**, deux mariniers de ce chaland baptisé « Le Blanc », MM. Jules Deprez, 65 ans, et Olivier Dericher, 27 ans, aperçurent, flottant entre deux eaux, une masse confuse. Penchés sur le plat-bord, ils regardèrent de plus près et se rendirent compte qu'il s'agissait là d'un cadavre de femme que le courant assez fort, en raison de la crue, emportait vers l'écluse du Pont du Moulin, à **Maubeuge**.

Les bateliers essayèrent mais en vain d'accrocher l'humains épave. Néanmoins, ils ne la perdirent pas de vue et pensèrent qu'elle serait arrêtée au barrage de l'écluse. Mais en raison même de la crue, ce barrage était ouvert. Le corps ne trouva donc pas d'obstacle ; on le vit tourbillonner rapidement avec les remous de l'onde trouble puis reprendre au fil du courant sa macabre course.

L'éclusier, M. Baye, essaya sans succès de l'arrêter, puis il fit prévenir la police.

Enfin, les efforts de mariniers montés dans une barque réussirent, à la hauteur de l'étang Monnier, à cent mètres environ après la sortie des eaux, à raccrocher le corps de la noyée et à le ramener sur la berge.

M. Beau, commissaire de police, et ses agents, procédèrent sur place aux premières constatations et firent ensuite transporter le cadavre à la morgue.

Des blessures suspectes

Là, on fouilla d'abord les vêtements de la morte. C'était une femme de quarante à quarante-cinq ans, de petite taille et de forte corpulence, correctement vêtue.

Elle était inconnue des services de police et on ne trouva sur elle aucun papier, aucun indice permettant de l'identifier, sinon un mouchoir portant l'initiale M.

Peu après, M. le docteur Tellier venait procéder à l'examen médico-légal. Il remarqua que le cadavre était non seulement souple mais encore chaud, ce qui prouvait que la malheureuse n'était restée dans l'eau qu'un temps très court.

C'est alors qu'en examinant de plus près le corps de la noyée, le praticien remarqua à l'avant-bras gauche trois entailles assez fortes et nettes, dont les bords étaient encore saignants. Ces blessures avaient été faites de toute évidence avec un instrument au tranchant effilé, couteau ou rasoir.

Devant leur nature, le médecin crut prudent de refuser le permis d'inhumer car elles pouvaient, évidemment, être les marques d'une tentative de suicide par ouverture des artères du poignet avant la noyade, mais d'autres hypothèses n'étaient nullement impossibles à envisager et notamment celle d'une agression criminelle.

Le parquet d'Avesnes a été prévenu et après l'enquête approfondie que mène la police de Maubeuge, il prendra les décisions utiles au sujet de cette affaire.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 6 janvier 1935. — Soleil : lever 7 h. 46 ; coucher 16 h. 4. — Lune : lever 8 h. 45 ; couchée 17 h. 55. Aujourd'hui : Epiphanie. — Demain : Ste-Mélanie.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 5 janvier à 17 h. : Baromètre 750 mm. 2 ; baisse depuis la veille à 18 h. : 3 mm. 8.

Thermomètre : Ronde 5,1 ; minima 4,6 ; maxima 7°.

Etat hygrométrique : 88. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 3 mm. 7.

Direction du vent : Nord-Ouest, force assez forte. — Direction des nuages : Nord-Ouest.

Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : assez froid, quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord** : Temps plus doux, ciel nuageux ou très nuageux, devenant très nuageux ou couvert, brumeux avec quelques pluies ou petites bruines. Vent du secteur Nord-Ouest, revenant à Ouest modéré. Température diurne plus élevée, minimum de température inchangé.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR. — C'est avec un vif plaisir que nous venons de relever la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur, au titre du ministère de l'Air, de M. Felix Goudard, administrateur délégué du Carburéteur Solex et brillant aviateur de guerre. Plusieurs fois cité à l'ordre de l'Armée, décoré de la médaille Militaire des Evadés, M. Felix Goudard continue à piloter, malgré les lourdes et multiples occupations qui sollicitent son activité.

DOUAI. — On annonce la mort de M. Jules NAESSENS, industriel, décédé à **Roubaix** le 2 janvier dans sa 67e année.

Ses funérailles auront lieu demain lundi à 10 h. en l'église St-Jean-Baptiste, à **Roubaix**.

L'assemblée se fera à la maison mortuaire, 95 rue Henry Bossut, à 9 h. 45.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépot de vente : 36, rue de Collège

Le Dimanche Roubaisien

Musées Wazin et des Beaux-Arts. — Ouverts de 10 à 15 heures.

Caisse d'Epargne. — Ouverte de 8 à 10 h. 30.

Etablissement de Bains. — Ouvert de 8 à 11 h.

Concert de Garlion. — Audition de 11 h. 30 à midi.

Amicale Colombienne. — Assemblée trimestrielle à 10 h., au siège, Café Beaucamps, Place Salate-Elisabeth.

Pharmacies de garde. — MM. Magron, 12, rue du Maréchal-Foch et Chavatte, 86, rue de France.

Médecins de service. — Drs Prouvost, 10, rue de Lille, tél. 356-36 et Van den Bosch, 216, rue Jouffroy, tél. 339-30.

LES SPECTACLES

Sonlaïde. — « Tartarin de Tarascon ».
Fresnoy. — « Si j'étais Patron ».
Cinéma de la Justice. — « Le Petit Roi ».
Cinéma royal. — « Tartarin de Tarascon ».
Maison des Tramways. — « Les Internationaux ».
Royal Lelou. — « Prenez garde à la peinture ».

NOVOL PROCÉDÉ AMÉRICAIN
Une minute de sommeil permet... extractions
SANS piqûre douleur danger
Clinique Dentaire MOUSSALLI
93 rue du Collège, ROUBAIX
Téléphone : 918.43
Extraction piqûre : 5 frs
Extraction « Novol » : 15 frs
DENTIERS
Toute la gamme depuis..... 400 fr.

On a repêché dans le canal le cadavre d'une femme inconnue

Un trafic assez intense se déroule, journellement, sur le cours du canal de Roubaix. Celui-ci, se trouvant au-dessus du niveau normal, a entraîné la création de nombreuses écluses amenant, par paliers, les péniches vers la Lys ou vers la Deûle. Or, hier vers huit heures, l'éclusier du Pont Morel, M. Albert Struyvelt, 48 ans, effectuait une bassinée pour livrer passage à la bélandre « Laure », pilotée par M. Louis Selomme, de Pont-à-Vendin.

L'opération se déroulait normalement lorsque M. Struyvelt, en ouvrant le portail gauche de l'écluse placée en amont, sentit une certaine résistance. Il fit appel à M. Struyvelt et tous deux, à l'aide de gaffes, explorèrent le lit du canal et, après quelques minutes de sondeges, ils retirèrent le cadavre d'une femme paraissant âgée de 45 ans environ, cheveux châtains, visage ovale, nez fort, n'ayant plus que deux dents à la mâchoire supérieure. Sa taille est de 1 m. 63. Elle était vêtue d'une chemise blanche sans marque, de deux tricots, l'un de laine grise et l'autre de laine noire, et chaussée de souliers noirs et de bas bleu foncé.

M. le docteur Descarpentries fut mandé pour examiner le cadavre, tandis que M. André, commissaire de police du premier arrondissement, était averti de cette macabre découverte.

Le praticien releva des plaies suspectes à la tête et constata également des traces d'opération au ventre ainsi que des traces de brûlures à la hanche et à l'épaule droites. C'est pour ces raisons qu'il refusa le permis d'inhumer.

Tandis que le corps était transporté au dépôt mortuaire de l'hôpital « La Fraternité », M. André prévenait le Parquet de Lille de cette mystérieuse découverte. Hier après-midi, M. le docteur Vieilledent, médecin légiste, procéda à l'autopsie du corps de la noyée et il annonça que les plaies à la tête étaient postérieures à la mort, ce qui permet de conclure qu'elles furent provoquées par la gaffe d'un batelier et que la mort était consécutive à une asphyxie par immersion. D'après l'éminent docteur, le corps a dû séjourner environ douze heures dans l'eau.

Jusqu'à présent, on ignore s'il s'agit d'un suicide ou d'un accident. Les personnes susceptibles de donner quelque indication pour identifier le cadavre sont priées de s'adresser au poste central de police de Roubaix.

AU LEOPARD FOURRURES PELLETERIES
Mme V. Théliac, 21, Gde-Rue, Rx. T. 311-46
Maison de confiance fondée en 1868

L'ACTIVITÉ DES POMPIERS AU COURS DE L'ANNÉE 1934

Maintes fois, au cours de l'année défunte, les pompiers eurent à se déplacer pour combattre les sinistres, comme c'est d'ailleurs leur rôle. Il faut reconnaître qu'avec le matériel ultra-moderne dont ils sont dotés, les soldats du feu répondirent, chaque fois, aux appels, dans les délais très réduits.

Si 1934 fut moins importante que 1933, — en ce qui concerne les appels, en effet, on en enregistre 127 d'une part et 151 de l'autre, — il faut signaler qu'il y eut plus d'incendies importants l'année dernière qu'au cours de la période précédente. En effet, on enregistre près de quinze millions de dégâts, et cette évaluation se passe de commentaires, d'autant plus qu'en 1933, le chiffre homologué accuse 2.060.500 francs. Ces interventions nécessitèrent le « déroulement » de 8.800 mètres de fuyaux et ce chiffre est impressionnant pour une seule année.

Il faut reconnaître, par contre, que les pompiers furent appelés dans les communes environnantes : Wattrelos, Croix, Leers, Baisieux, Hem, Lys-les-Lannoy, etc... Leur activité ne se résume pas dans la simple question incendie et maintes fois ils durent apporter leur concours pour des sauvetages d'animaux, des asphyxies, des explosions, des inondations, enfin en toutes circonstances où leur présence semblait indispensable.

Parmi les plus gros sinistres, il faut signaler celui des usines Glorieux, à Leers ; ensuite les magasins « Unifix », rue Pierre-Motte ; également celui de la rue des Longues-Haies, au cours duquel trois hommes périrent et où leurs corps furent retrouvés carbonisés. Les incendies de magasins nécessitèrent de nombreux déplacements, mais la primeur revient toujours aux feux de cheminées puisqu'on en compte quarante-trois.

Souhaitons que ces chiffres soient encore en régression cette année et que 1935 soit aussi favorable à nos pompiers puisque, durant l'année échue, aucun d'eux ne fut blessé, à part quelques légères ecchymoses ou contusions sans caractère de gravité.

Devant un tel résultat, il ne nous reste plus qu'à féliciter notre corps de sapeurs-pompiers, dont les hautes qualités méritent d'être connues de la population roubaisienne et des communes limitrophes.

MALADIES SECRÈTES
Guérison par malade chez lui
Dr Verhaeghe, Pharm. du Trichon, Rx

UN MOTEUR DISPARAIT

Hier matin, vers 6 heures, M. Désiré Descarpentries, 30 ans, brocanteur, 12 bis, boulevard de Strasbourg, a constaté la disparition d'un moteur électrique, d'une force d'un quart HP, qui lui fut volé au cours de la nuit de vendredi à samedi. Une enquête est ouverte.

Une baisse de salaires à la Compagnie de l'E. L. R. T.

Une délégation des agents des tramways de l'E.L.R.T. a été reçue par la direction, qui l'a informée officiellement qu'une diminution de 10 % des salaires allait être appliquée.

La compagnie aurait subi des moins-values importantes dans ses recettes, comparativement aux chiffres des précédentes années et elle envisagerait la transformation de certains matériels.

La délégation lui a opposé son point de vue hostile à toute atteinte aux salaires actuels.

Une assemblée générale aura lieu mercredi soir, à la Maison des Tramways.

Le Syndicat des employés de tramways commencera alors toutes démarches utiles.

Il paraît improbable que la mesure soit applicable avant la fin du mois de février.

UNE CURIEUSE HISTOIRE DE VELOS

A 17 h. 45, MM. Maurice Lombaere, 23 ans, peintre, rue Soult, 31, et César Frémerie, 38 ans, mécanicien, rue Buffon, 42, déposaient leurs bicyclettes contre la façade du débit de tabacs 35, rue Pierre-de-Roubaix.

A 18 h. 15, lorsqu'ils voulurent en reprendre possession, ils constatèrent que les machines avaient disparu. Ils effectuèrent immédiatement des recherches dans le secteur et ils retrouvèrent la bécane de M. Frémerie dans la rue des Longues-Haies, mais le cadre ainsi que la roue arrière étaient tordus, ce qui rendait le vélo inutilisable. D'après les déclarations d'un boucher, il paraîtrait qu'il fut mis dans cet état par un camion automobile dont le conducteur continua son chemin.

On ignore pour quelle raison le vélo se trouvait en cet endroit, ainsi que la direction prise par celui de M. Lombaere.

Plaintes ont été déposées au poste de police du 3e arrondissement, et M. Jean, commissaire, a ouvert une enquête. Le service de la sûreté a été chargé d'effectuer des recherches.

Les Postes DESMET
vous recommandent leur Agent dévoué
DESPRIET 33 Rue Watt ROUBAIX
3023

ACTE DE PROBITE

Un sujet polonais, Ladislas Berty, domicilié 30, rue de la Rondelle, se présentait vers 21 h. 30, au poste central de police, où il déclara qu'après être rentré chez lui, il voulut rendre sa paie à ses parents. A ce moment, il constata qu'un portefeuille ne lui appartenant pas avait été glissé dans une poche intérieure de son veston déposé au vestiaire de Facque, rue du Port, dans lequel il est occupé.

Après avoir jeté un coup d'œil dans le précieux objet, il constata que celui-ci contenait un billet de cent francs, une pièce de cinq francs en argent ainsi que des pièces d'identité au nom de Jules Delecolle, domicilié 62 bis, rue de Tournai, cour Loridant, 7. Il fit immédiatement une conclusion. Le propriétaire du portefeuille avait commis une erreur, à l'usine, en replaçant son argent dans la poche de son camarade de travail.

Ladislas Berty a remis, hier matin, ce qui appartenait à Jules Delecolle, qui la remercia comme il convenait.

Il y avait lieu de faire ressortir ce bel acte de probité.

LA GUERRE ÉVITÉE
grâce aux nouveaux prix. Balatum, Lino, etc., 9 fr. le m2 pose et livraison partout. Papiers-Peints Leroy fils. Couleurs en boîte, le kg. 3 fr. 50. Peinture, Vitrerie. Devis gratuit. DEMAY, 78 rue de la Vigne. Tél. 369.91. 8510

QUAND ON A TROP BU

M. Richard Desmyttère, 35 ans, voyageur de commerce, domicilié 3, rue Nationale, Roubaix, après avoir bu plus qu'il n'est sage, échoua au Grand Café, rue de la Gare. Il y fit du scandale et la police dut intervenir pour le remettre à la raison. Il sera poursuivi pour ivresse et scandale.

CABARETIERE EN DEFAUT

Pour avoir laissé danser dans son établissement sans autorisation, procès-verbal a été rédigé à la charge de Mme Irène Bercq, 22 ans, 200, rue du Fontenoy.

OUVERTURE DU CABINET MÉDICAL
du Docteur PEINGNEZ
92, Rue des Sept-Ponts, 92
Consultat. tous les jours de 1 H. à 3 H.
En plus : Mardi et Vendredi de 5 à 7, et Dimanche matin de 9 à 11 h.
3532

UNE AFFAIRE DE COUPS

M. André, commissaire de police du premier arrondissement, enquête à la suite d'une plainte pour coups déposée par Madeleine Hos, 37 ans, soigneuse, domiciliée rue de l'Alma, Fort Fraser, 26, contre Alfred Groven, 38 ans, demeurant même adresse.

MAUVAISE RENCONTRE

Une collision s'est produite hier matin, à l'angle des rues de Beaurewaert et des Fossés. Le choc eut lieu entre les voitures automobiles de M. Marcel Wartel, 34 ans, demeurant 26, rue de Sailly, à Touffiers, et de M. Laurent Winants, 51 ans, fabricant, domicilié rue Jules-Guesde.

Il en est résulté des dégâts purement matériels de part et d'autre. Enquête par M. Jean, commissaire de police du troisième arrondissement.

FOURRURES AU PETIT LOUVRE
15 — Grande-Rue — 15
Grand choix Fourrures et Pelleteries
Maison de conf. Ouv. le Dim. de 3 à 12
4034

AUX DEBITANTS DE BOISSONS

Le Syndicat des Débitants de Boissons de Roubaix et ses cantons invite ses adhérents à assister à la réunion organisée par la Fédération des Syndicats commerciaux de Roubaix et de ses cantons, qui aura lieu mardi 8 janvier, à 17 h. 30, salle du Casino, Grand Rue, à Roubaix. On y traitera : La situation du petit commerçant et les décrets-lois.

FONDS MUNICIPAL DE CHOMAGE

Secours alloués pour la semaine du 30 décembre 1934 au 5 janvier : chômeurs à 7 francs, 9.990 ; chômeurs à 4 francs, 928 ; conjoints à 4 francs, 1.579 ; ascendants à 4 francs, 77 ; mineurs à 3 fr. 50, 9.519. Soit un total de 12.623 personnes, pour une somme globale de 430.226 francs.

VOS YEUX ÉBLOUIS
tel est le titre de la grande revue internationale que
JEAN VALMY présentera au REXY, jeudi prochain
en grande soirée de gala et en plus de tout ce qui a été annoncé vous aurez la surprise de contempler le
DÉFILÉ DE TOUTE LA TROUPE
parmi les spectateurs sur
LE PONT D'ARGENT
qui traversera la salle.
Ce sera un spectacle unique.
La location ouvre dès aujourd'hui.
Prix des Places :
Matinée, de 5 à 14 - Soirée, de 6 à 25

A cette somme viennent s'ajouter les subventions exceptionnelles allouées par la ville aux caisses syndicales de chômage qui, pour la semaine du 23 au 29 décembre 1934, se sont élevées à 19.651 fr. 11.

CAFÉS
CAFÉS
MARQUE
« Le Matador »
A partir du 1er Janvier
Prix en baisse
275

LA CONFERENCE DE M. BERTRAND A L'AMICALE PHOTO

C'est devant une assistance fort nombreuse et choisie que fut donnée, vendredi soir, au siège de la Société, la conférence de M. Paul Bertrand, sur la Flandre et l'Artois.

M. Fauvarque, président de l'A.P.R., présenta M. Bertrand, bien connu des amateurs photographes. Le conférencier, remerciant le président, rappela combien vif était son plaisir de se retrouver à Roubaix.

Comme toujours, M. Bertrand charma son auditoire, lui faisant faire le plus beau voyage qui soit dans nos régions que nous pensions bien connaître, mais qu'il a pourtant, grâce à son talent d'artiste photographe, su nous faire voir sous des angles flatteurs que nous ne connaissions pas. Trois cent cinquante clichés défilèrent à l'écran, nous faisant d'abord visiter la côte vers Dunkerque et Calais, puis, rentrant à l'intérieur du territoire nous avons vu les jolis coins de la région de Cassel et d'Hazebrouck, aux pittoresques moulins, puis la visite complète d'une mine, d'usines textiles, d'une verrerie, d'une émaillerie, d'une brasserie, etc...

Un court entr'acte eut lieu, pendant lequel M. Bertrand fit distribuer de jolies photos, souvenirs de cette séance.

Puis, la conférence reprit, emmenant, cette fois, l'auditoire dans le Boulonnais pour terminer dans la région de Paris-Plage.

En quelques mots aimables, M. Fauvarque remercia M. Bertrand de son intéressante causerie. Des applaudissements unanimes avaient salué à maintes reprises les présentations de M. Bertrand, témoignant toute l'admiration des spectateurs, qui se retirèrent enchantés de cette belle soirée.

JEAN
Chapelier Spécialiste Fabricant
21, RUE DE LANNOY — ROUBAIX
Le meilleur chapelier ..... Le moins cher

AVIS AUX CHOMEURS

Il est rappelé aux chômeurs qu'il n'y aura pas de pointage lundi matin, mais mardi après-midi, comme d'habitude.

Les bureaux de la rue Marie-Buisine seront fermés toute la journée du lundi 7 janvier.

Pour avoir du linge bien fait, voyez la Blanchisserie Ménagère, 52 rue d'Artois (Patonnerie) Roubaix. Va à domic. 4050

Sociétés et Comités

MUTUELLE DES ANCIENS ORPHELINS ET ORPHELINES DES HOSPICES DE ROUBAIX. — La perception des cotisations aura lieu dimanche 8 janvier de 10 h. à midi à l'Estaminet de la Bourse d'Or, 64 bis rue du Maréchal-Foch. De service : MM. Pierre Delerus et Jules Lejeune.

CLUB ARTISTIQUE DE L'EPEULE. — Demain lundi 7, rassemblement au siège, 79, rue des Fleurs, pour le banquet à 7 h. 30.

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX-LANNOY ET LEURS CANTONS. — Permanence de 10 h. à midi au siège, 67, rue des Fabricants, 2e étage (ancienne école). Renseignements sur toutes questions intéressant les artisans (salaires payés en 1934). De service : M. Dobbelaere.

ANCIENS MILITAIRES BELGES. — Le Conseil d'administration informe ses membres que les séances du secrétariat des 1er et 2e dimanche du mois de janvier seront reportées ultérieurement en raison des fêtes du Nouvel An et respectivement les 3e et 4e dimanches du même mois.

LA CÉLÉRINE
supprime les DOULEURS
Grippe, Névralgies, Fièvres, Courbatures Rhumatismes
En cachets ou en poudres : 5 Frs
Phies Corbeaux, Willot, à Rbx. — Dobritz, à Wattrelos, et toutes pharmacies.

MUTUELLE DES COMBATTANTS BELGES. — Aujourd'hui dimanche, de 10 h. à midi, au siège, 136, rue de la Gare, permanence. Les secrétaires et trésoriers tant pour la Mutuelle que pour le F.